

ZONE 2AUa - CHEMIN DES ZATTES
DECLARATION DE PROJET

Mise en Compatibilité du PLU

Pièce n°1
NOTICE EXPLICATIVE

OBJET DE LA MISE EN COMPATIBILITE PLU

La mise en compatibilité du PLU a pour objet de rendre compatible le PLU avec le projet d'aménagement présenté dans le dossier d'Intérêt Général, dans le cadre d'une procédure de Déclaration de Projet.

La mise en œuvre de ce projet a des incidences sur plusieurs pièces du PLU.

LES INCIDENCES DE LA MISE EN COMPATIBILITE PLU

La présente DP valant MEC a donc pour incidence :

- De créer une OAP sur le secteur
- De modifier le rapport de présentation dans son contenu (ajout du dossier IGP et de l'Évaluation Environnementale) et au niveau du tableau des surfaces
- De modifier le règlement graphique du PLU
- De modifier le règlement écrit du PLU : ajout des secteurs Ub-gr, 1AUb-gr et Acu-gr